# Parcs nationaux

Problématique : *Parcs nationaux, nature protégée, nature enfermée ?*

## Table des matières

1. Introduction
2. Définitions d'une aire protégée et d'un parc national
3. Exemples
4. Synthèse
5. Conclusion

## 1. Introduction

Dans cet exposé, nous allons nous interroger sur le fait de savoir si les parcs nationaux sont effectivement des espaces naturels protégés et/ou enfermés.

Pour répondre à cette problématique, je vais dans un premier temps définir les notions d'aire protégée et de parc national. Ensuite, je vais approfondir ces notions au travers de 5 exemples de parcs nationaux et faire une synthèse de ces exemples, et pour finir répondre à cette problématique.

## 2. Aire protégée et parc national

Un parc national est usuellement défini comme un espace géographique dans lequel la faune, la flore et le milieu naturel sont en général protégés par l'Etat des activités humaines. Il a souvent un intérêt touristique et patrimonial.

Une aire protégée est définie par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés ». L'aire protégée est très importante pour le maintien des espaces naturels et à la conservation de la biodiversité.

Selon le tableau sur Wikipédia résumant les catégories UICN, il y a 7 types d'aires protégées :

| **Catégorie UICN** | **Nom** | **Caractéristiques et objectifs de gestion** |
|---|---|---|
| **Ia** | Réserve naturelle intégrale | Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages |
| **Ib** | Zone de nature sauvage | Aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages |

| | | |
|---|---|---|
| **II** | Parc national | Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives |
| **III** | Monument ou élément naturel | Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques |
| **IV** | Aire de gestion des habitats ou des espèces | Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion |
| **V** | Paysage terrestre ou marin protégé | Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives |
| **VI** | Aire Protégée avec utilisation durable des ressources naturelles | Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels |

Cependant il est important de relever que tous les parcs nationaux n'appartiennent pas exclusivement à la catégorie II d'aire protégée « Parc national » et que cette dernière ne recouvre pas que des parcs nationaux non plus. Par exemple, le parc national suisse se trouve dans la catégorie Ia « Réserve naturelle intégrale ».

## 3. Exemples

Nous allons maintenant nous pencher sur l'exemple de 5 parcs nationaux, chacun situé sur un continent différent et avec des superficies variables. Nous allons voir comment chaque pays gère son parc national et si les règles sont les mêmes.

### 1) USA – Parc national de Yellowstone

Le parc national de Yellowstone aux États-Unis est le plus ancien parc national du monde et considéré aussi comme un patrimoine mondial par l'Unesco. Il a été créé en 1872 et a une superficie de 8 991 km².

Ce parc national américain est fréquenté par environ 3 millions de personnes chaque année.

*Figure 1* : Emplacement du parc national de Yellowstone https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/bb/Locator_of_Yellowstone.jpg

*Figure 2* : Lac acide « Grand Primastic Spring »
https://paysagesdumondeblog.wordpress.com/2016/05/02/le-parc-national-de-yellowstone/

Il est très apprécié pour les nombreuses activités qu'on peut y faire, comme de la motoneige, se baigner, faire du bateau sur le lac ou encore faire du camping. Chaque année, les touristes y dépensent à peu près 80 millions de dollars américains, ce qui en fait un vrai business.

Les touristes ont beaucoup de liberté. Il est notamment possible de pêcher à condition d'avoir un permis délivré par le personnel du parc. Cependant, il est interdit de naviguer sur les rivières avec des engins motorisés et de chasser (mais possible de chasser dans les environs autour du parc…).

L'Unesco a inscrit le parc national de Yellowstone sur la liste du patrimoine mondial en péril. Ce parc est tellement fréquenté, qu'il est impossible d'échapper à sa pollution et à la dégradation de sa faune et sa flore, notamment à cause des déchets jetés parterre, de la pollution sonore et de l'air liée aux activités avec des engins motorisés et de la construction de nombreuses routes. Tout cela est nocif pour les espèces animales du parc et pourrait les menacer. Par exemple, dans les années 2010 le nombre de bisons du parc a baissé drastiquement dans un laps de temps très court (de 3 500 à 1 900 bisons en moins d'un an).

## 2) Suisse – Parc national suisse

Le parc national suisse, situé dans les Grisons, est l'un des premiers parcs nationaux européens créé en 1914. Il a une superficie de 170,3 km².

*Figure 3* : Emplacement du parc national suisse
https://www.google.com/maps/place/Parc+National+Suisse/@46.6665905,10.1977151,17z/data=!3m1!4b1!4m5!3m4!1s0x47836a1cbb0c93a5:0xe87097f43f5fcb8c!8m2!3d46.6665905!4d10.1999038

Il est visité par environ 120 000 touristes par an. Contrairement au parc national de Yellowstone, il n'est pas axé sur le divertissement des touristes mais bien sur la protection de la nature. Le parc a un règlement strict auquel les visiteurs doivent se soumettre sous peine d'être sanctionnés par les gardiens du parc.
Voici le règlement :

- Il est interdit de quitter les chemins pédestres balisés.
- Il est interdit de jeter des déchets.
- Il est interdit d'emporter avec soi des objets naturels, des animaux, des plantes,

du bois ou des pierres.

- Les chiens ne sont pas admis, même tenus en laisse.
- La pratique de tout sport d'hiver, de vélo, ainsi que les engins volants sont interdits.
- La baignade dans les lacs et les ruisseaux est interdite.
- Il est interdit de faire du feu.
- Il est interdit d'y passer la nuit, même dans un véhicule le long de la route menant à l'Ofenpass.
- L'environnement naturel ne doit pas être modifié.

*Figure 4* : Parc national suisse
https://www.myswitzerland.com/fr-ch/destinations/parc-national-suisse/

De plus, il est interdit de chasser et les groupes de 20 personnes ou plus doivent s'annoncer au gérant du parc.

Nous pouvons donc remarquer que les touristes ont des libertés restreintes, mais que cela aide beaucoup à protéger la faune et la flore du parc national, dont la protection est prioritaire.

## 3) Australie – Parc national d'Uluru-Kata Tjuta

Le parc national d'Uluru-Kata Tjuta, situé en Australie, est un parc national classé au patrimoine mondial et dans les réserves de biosphère par l'Unesco. Il a été créé en 1987 et a une superficie de 1 326 km². Chaque année, il accueille environ 400 000 visiteurs.

Au début de l'exploitation touristique de la région dans les années 1940, le développement des infrastructures a causé plusieurs dommages environnementaux et donc au début des années 1970, toutes ces infrastructures ont été déplacées en dehors du parc, tout comme les campings et les hôtels en 1983-1984.

*Figure 5* : Emplacement du parc national d'Uluru-Kata Tjuta
https://www.google.com/maps/search/Parc+national+d'Uluru-Kata+Tjuta+/@-27.9726748,132.8841328,4.43z?hl=fr

Le plus grand monument de ce parc est l'Uluru. C'est un inselberg de 348 mètres de hauteur. Cette montagne est sacrée pour le peuple autochtone vivant dans la région du parc, les Anangu, depuis au moins 30 000 ans, et eux-mêmes ne l'escaladent ainsi pas.

Jusqu'au 26 octobre 2019, son ascension était très/trop populaire chez les touristes. Cette dernière était vivement déconseillée, afin de respecter les croyances des Anangu et également de limiter l'impact environnemental.

Voici ce qu'on pouvait lire sur le panneau qu'il y avait en bas de l'Uluru :

*Figure 6* : Montagne Uluru
https://fr.wikipedia.org/wiki/Uluru

*« Nous, les Anangu, les propriétaires traditionnels, avons cela à vous dire : la montée n'est pas interdite mais nous vous demandons de respecter notre loi et notre culture en ne grimpant pas dessus. Nous sommes responsables de la sécurité de ceux qui visitent notre terre. La montée peut être dangereuse. Trop de gens sont morts en train d'essayer de grimper Uluru. »*

Ce dernier n'ayant pas eu de grand impact sur les visiteurs, les autorités n'ont pas eu d'autre choix que d'interdire purement et simplement l'ascension de l'Uluru à partir du 26 octobre 2019.

Cette décision sera bénéfique aussi pour sa conservation et limitera les impacts environnementaux.

En outre, un certain nombre d'activité sont proposées, comme des tours en autocar, en vélo ou encore des activités culturelles.

## 4) Afrique – Parc national Kruger

Le parc national Kruger est la plus grande réserve animalière d'Afrique du Sud avec sa superficie de 19 485 km². Il a été créé en 1926 et a été reconnu comme réserve de biosphère en 2001 par l'Unesco.

Le parc étant aussi grand, il dispose de camps et de lodges, afin d'héberger les touristes. Il propose aussi un certain nombre d'activités telles que des safaris, des randonnés ou encore des tours à vélo.

*Figure 7* : Emplacement du parc national Kruger
https://www.google.com/maps/place/Parc+national+Kruger/@0.4530118,18.0874466,3.39z/data=!4m5!3m4!1s0x1ec34896c535a0a1:0x9a504ed31f67787b!8m2!3d-23.9883848!4d31.5547402?hl=fr

Voici une liste non-exhaustive des règles à respecter :

- Le code de la route est en vigueur dans le parc Kruger. La vitesse est limitée à 50 km/h sur route goudronnée et à 40km/h sur piste. Pour augmenter

les chances d'observation, il est recommandé de conduire à 20/25 km/h. Seuls les véhicules fermés sont autorisés.

- Les horaires d'ouverture et de fermeture des portes et des hébergements doivent être respectés.
- Il est interdit de descendre de son véhicule sauf dans les lieux autorisés. Il est interdit également de se tenir assis sur le rebord d'une fenêtre ou debout à travers le toit ouvrant.
- La conduite hors-piste est interdite.
- Il est interdit de nourrir des animaux et de cueillir des plantes.

*Figure 8* : Troupeau d'éléphant du parc Kruger
https://sales.fr.travelbird.be/113916/big-five-parc-national-kruger-afrique-du-sud/

L'écosystème de ce parc est menacé par plusieurs facteurs, notamment le braconnage intensif, le développement urbain à ses frontières, les sécheresses successives, le réchauffement climatique, la surpopulation animale et des projets d'exploitation minière.

Le Ministère africain fait le maximum, afin de préserver au mieux le parc. Il essaye notamment de vaincre le braconnage, car ce dernier est très important. Les espèces touchées sont notamment les rhinocéros et les éléphants. En 2017, 67 éléphants ont été abattus dans l'enceinte du parc et 504 rhinocéros sur les 1028 tués au total en Afrique du Sud cette année-là. Pour remédier à cela, un certain nombre de rhinocéros ont été transférés dans d'autres réserves naturelles ou à l'étranger, des rangers patrouillent en permanence dans le parc, des chiens sont présents pour suivre les traces des braconniers et des hélicoptères survolent le parc. Le but est de capturer un maximum de braconniers et ne pas les laisser s'enfuir. Mais cependant la taille du parc est un défi majeur et ce n'est pas facile de surveiller partout à la fois.

Voici un graphique du braconnage de rhinocéros en Afrique du Sud. On peut remarquer que ça n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2014 et qu'à partir de 2015 ça diminue gentiment. Ce graphique nous montre que le braconnage de rhinocéros est assez conséquent. Sachant qu'en 2017, 504 rhinocéros ont trouvé la mort dans le parc Kruger, cela revient à environs 50 % de tous les rhinocéros tués en Afrique du Sud en 2017.

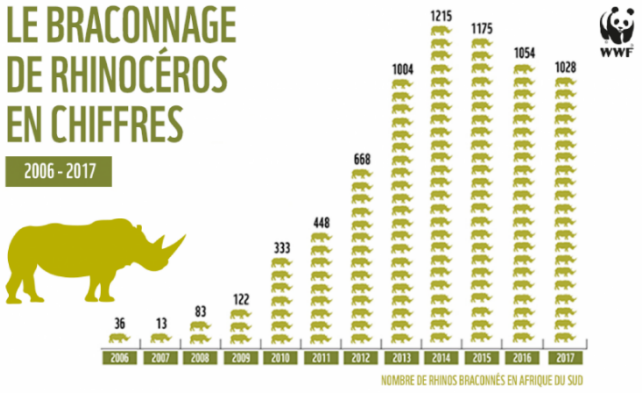


*Figure 9* : Graphique du braconnage de rhinocéros en Afrique du Sud de 2006 à 2017
https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/afrique-du-sud-le-nombre-de-rhinoceros-braconnes-en-baisse-en-2017

## 5) Mumbai – Parc national Sanjay Gandhi

Le parc national Sanjay Gandhi a été créé en 1996 et a une surface de 87 km². Il a la particularité de se situe au sein de la métropole de Mumbai et abrite des populations tribales. Chaque année, il est visité par à peu près 2 millions de personnes.

Son emplacement au milieu d'une métropole, lui cause aujourd'hui plusieurs problèmes. Mumbai manque d'espace pour se développer sur sa péninsule et cela cause une pression immobilière sur les limites du parc. Un certain nombre de bidonvilles se sont formés sur ses extrémités. Il se fait peu à peu manger par la ville et les populations tribales vivant dans le parc sont menacées d'expulsion.

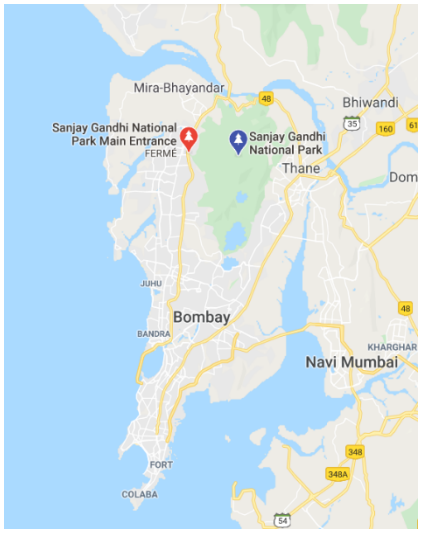


*Figure 10* : Emplacement du parc national Sanjay Gandhi
https://www.google.com/maps/search/Parc+national+Sanjay+Gandhi/@19.0834822,72.7797745,10.66z

La tribu des Adivasis vit dans ce parc depuis très longtemps et est protégée par des lois interdisant leur expulsion sans aucune compensation. Cependant, les Adivasis ont très peu de droits, suite à une décision de la Cour suprême en 1996 visant à supprimer toute implantation dans le parc. Ils ne peuvent pas chasser, pêcher, élever des animaux, couper du bois ou encore faire de la culture, et ils ont des règles strictes pour la construction de leurs hameaux. Les personnes qui veulent voir les Adivasis quitter le parc prétendent que comme ils interagissent avec la ville, notamment certain pour travailler, ils ne doivent plus être considérés comme de « vrai Adivasis », quand bien même ceux-ci n'ont pas d'autre choix pour survivre.

*Figure 11* : Vue de la ville depuis le parc national Sanjay Gandhi
https://www.google.com/maps/uv?hl=fr&pb=!1s0x3be7b0c88b1d3d9f%3A0x3621dd69daa8e2cf!3m1!7e115!4shttps%3A%2F%2Flh5.googleusercontent.com%2Fp%2FAF1QipN15m4BadFDgYqn-N-uZRdztMwcQxNQwmpgcbTH%3Dw284-h160-k-no!5sparc%20national%20sanjay%20gandhi%20mumbai%20-%20Recherche%20Google&imagekey=!1e10!2sAF1QipN-khVLTNbshGFvQzQMV--4XVml7dEwQwt_lqw_&sa=X&ved=2ahUKEwiw9dzptoPpAhWKyYUKHXJqB7cQoiowC3oECBYQBg

En 2019, un projet de construction de métro passant par la forêt d'Aarey, une partie annexe du parc national Sanjay Gandhi. Cette forêt abrite en plus de quelques bidonvilles, environs 10 000 Adivasis. Ce projet visait à déplacer environ 1500 Adivasis et déjà plusieurs familles tribales avaient été expulsées. Il aurait eu un impact et aurait menacé la biodiversité de la mégapole. Heureusement, plusieurs manifestations ont eu lieu contre ce projet et finalement la forêt n'accueillera jamais de métro.

## 4. Synthèse

Maintenant, faisons une synthèse pour chaque parc national, afin de mieux voir les différences.

Pour le parc national américain de Yellowstone, on peut remarquer qu'il est très axé sur les loisirs et le divertissement des touristes à travers un certain nombre d'activités, qui mettent en péril la faune et la flore du parc.

Le parc national suisse, lui, est très axé sur la protection de l'écosystème, toutes activités autres que la marche sont interdites et les visiteurs ont beaucoup de restrictions.

Le parc national australien d'Uluru-Kata Tjuta est axé sur le divertissement des touristes comme Yellowstone, et il aura fallu de nombreuses années avant qu'enfin ils décident de préserver les croyances des Anangu, ainsi que la montagne Uluru en interdisant son ascension.

Pour ce qui est du parc national africain Kruger, les autorités font un maximum pour limiter le braconnage et ainsi préserver l'écosystème du parc, malgré sa taille qui ne rend pas la chose facile. Sinon, nous ne pouvons pas reprocher la présence de logements dans le parc vu son immense superficie.

Le parc national Sanjay Gandhi ne met pas en priorité la protection de l'écosystème du parc ni des populations tribales y vivant, sachant que la ville empiète petit à petit sur le parc et que certaines personnes ont le désir de voir les Adivasis quitter leur territoire.

## 5. Conclusion

Après avoir mis en contexte les définitions au travers de différents exemples et ainsi obtenu une vision plus claire de ce qu'est un parc national, nous pouvons en déduire que ce n'est certainement pas un espace enfermé, sachant que c'est un environnement ouvert au public (entre autres aux touristes). Ensuite sur la question de savoir si c'est une aire protégée ou non, cela dépend de chaque parc national à mon avis. En effet, en Suisse par exemple, la protection est exemplaire comme nous l'avons vu plus haut, tandis que pour ce qui est de Mumbai (Inde), la protection du parc n'est pas entièrement conforme aux objectifs de gestion d'une aire protégée. Dans l'idéal, un parc national devrait à mon sens être en quelque sorte un musée naturel axé sur la protection de l'environnement.